

Travailleurs auprès des entreprises relevant du code des hydrocarbures

Les pièces à fournir en cas de renouvellement

1. Demande au nom de M. le Ministre chargé de l'emploi,
2. Déclaration de recrutement d'un cadre étranger,
3. Copie de la dernière attestation de non soumission au visa du contrat de travail,
4. Copie de la carte de séjour de l'intéressé,
5. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'Entreprise,
6. Copie de la page de validité du passeport,
7. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.